Vendalisme sur voiture...

Par **Krys29**, le **24/01/2005** à **17:12**

Voila j'ai quelqu'un qui depuis 2 ans s'amuse épisodiquement à me plier mes bras d'eesuis glaces arrières et avants et péter mes ballaies.
Je suis allé déposer une plainte la première fois mais videmment ça n'a servi à rien. Je susi allé au commissariat une autre fois pour leur demander que faire si cça se reproduit. mais ils m'ont répondus qu'ils n'avaient pas le droit de me le dire... Pourtant je leur ai expliqué que je venais justement pour éviter de faire une connerie...
Que feriez vous à ma place?
j'ai vraiment besoin de conseils avisés!

Par **Superboy**, le **24/01/2005** à **17:19**

si tu vois le mec en train d'abimer ta bagnole tu peux faire cesser cette infraction. En resumé tu utilises la legitime defense des biens.
Mais attention quand meme, tu pourra l'invoquer que si le type commet un delit ou crime contre ta voiture. si c'est juste une contravention, genre rayure, tu ne pourra pas invoquer la legitime defense. De plus essaie de ne pas trop l'abimer lol. Sinon ca se retourne contre toi.
Et la legitime defense des biens doit interrompre l'infraction, c'est a dire que le type doir etre en train d'abimer la voiture.
Sinon il y a un article du Code de procedure penal qui autorise chaque citoyen à interpeller un individu qui commet une infraction et à le mener à un OPJ.

Voila ca me permet de reviser mon droit penal pour demain lol

Par **Krys29**, le **24/01/2005** à **19:59**

Merci beaucoup SyuoerBoy! Ca me rassure! Donc si je le vois s'acharner sur la voiture , je le laisse faire et ensuite j'ai le droit de le bloquer pour l'enmener à un opj? Ou plutôt le bloquer en attendant que la police vienne sur place? mais autrement ca sera pas sa parole contre la mienne? On pourrait me dire que c'est moi qui est fait les degats, non?
Parce que j'aurais du mal à demander à une personne d'attendre une nuit dans le froid pour chopper qqun.
Pourquoi la Police n'a pas voulu me dire ce que tu me propose? Il n'y a rien d'illégale, si?

Par **Superboy**, le **25/01/2005** à **17:48**

Alors pourquoi la police n'a pas voulu te le dire, je pense que c'est pour eviter les confusions ou parce qu'ils craignent que ca se passe mal et que tu dises" oui mais vous me l'avez dit". Non il n'y a rien d'illegal c'est mon cours de penlal de ce semestre. a moins qu'on nous pousse à l'illégalité, c'est tout juste

Par **fabcubitus1**, le **25/01/2005** à **21:58**

Comme l'a dit Superboy, la légitime défense des biens ne peut être invoquée que pour faire cesser un délit contre les biens. Mais je pense que s'il te voit arriver vers lui, il va partir. Sinon, le "chaque personne a le droit d'arrêter celui qui commet une infraction", ici, il faut que l'infraction soit au moins un délit, et un délit flagrant.

Par **Krys29**, le **26/01/2005** à **01:26**

En fait, ce que fait cette personne, c'est me plier à 90° mes bras d'essuie-glace avant et arrière. Celui de l'arrière s'est cassé en deux à force. mon pare brise est rayé depuis... Mais je ne pense pas que ça constitue un délit, si?

En fait, je pensais me planquer, et attendre. Je peux le chopper par derrière. mais je ne suis pas pour une intervention musclée. Ca me parraît limite quand même. J'aipeur que ça me retombe dessus. Ce que je ne sais pas, c'est ce que je peux faire pour être sûr qu'il va arrêter. En gros, ce que je peux faire pour que ma plainte aboutisse. Car si je dépose desuite après les aits, on va me dire, c'est sa parole contre la votre, non? Les policiers m'ont dit d'attendre et d'apeller desuite le 17 après. Ils sont marrants car le flag, c'est moi qui vait le voir. Ensuite ils vont arriver. Le gars sera plus là depusi un moment. et ça c'est si j'arrive à joindre le 17 en plus... Donc qu'est ce que je peux faire pour avoir la preuve formelle que la personne à bien fait cela?

Si vous pouviez m'aider à stopper cette personne! En plus je ne sais même pas qui sait réellement. J'ai juste un doute. Quant à la motivation, je ne vois même pas, à part du délit de sale gueule.

Par **Krys29**, le **26/01/2005** à **02:05**

Ce qui me tue un peu, c'estq ue quand je suis allé au commissariat les policiers m'ont presque trouvés con de ne pas réagir. L'agent m'a dit "si vous voulez payer des essuie-glaces à chaque fois...". Je lui explique si je viens c'est justement pour éviter de faire justice moi-même comme un crétin. Alors je lui demande si je dois y aller avec une batte de base ball (en rigolant bien sur). Et un des agents me répond sans rigoler "pas besoin de batte!". je susi resté sur le cul!

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Mais bon, ils m'ont quand même pas aidé clairement. A croire qu'ils préfèrent que les gens fassent les cons dans leur coin. C'est sidérant! Ma copine leur a présenté la solution appareil photo. En gros, on guette et quand le gars fait la chose on essaie de le prendre discretement en photo sur le vif. L'agent n'a rien dit, ca n'avait pas l'air de l'emballer. Je suis ressorti du commissariat, je me suis senti seul, et en plus con.
Je ne sais pas, soit je ne suis pas assez hardi, soit il y a une faillure dans l'exécutif...
du coup, je ne sais pas quoi faire.

Par **jeeecy**, le **26/01/2005** à **09:01**

la solution de l'appareil photo est excellente
mais il te faut le prendre en pleine action
il faut aussi qu'on puisse le reconnaitre cad le prendre de face...

ou alors tu le chopes et tu tel aux flics

sinon tu gares ta voiture ailleurs ou dans un garage

Par **fabcubitus1**, le **26/01/2005** à **13:13**

[quote="Jeeecy":1wwxj3x8]sinon tu gares ta voiture ailleurs ou dans un garage[/quote:1wwxj3x8]
Ca ce n'est pas une solution. Moi, je suis d'avis qu'il faut que le gars il arrête ça. En fait, ça c'est de la dégradation de bien, c'est une contravention, il ne me semble pas qu'il puisse l'arrêter.
La solution de la photo n'est pas trop mal, pas besoin de se cacher. Prend un bon appareil avec flash.
Sinon, il fait peut-être ça parce que tu es garé à sa place, ou à une place qui le gêne (j'ai déjà vu ça à Besançon).

Par **Yann**, le **26/01/2005** à **15:00**

[quote="Krys29":2szxcph3] je me suis senti seul, et en plus con.
[/quote:2szxcph3]

Mais non ne t'inquiète pas on te soutien! Pour moi l'appareil photo c'est la meilleure solution.

Je suis d'accord avec toi concerant l'efficacité de la police. Moi on a brûlé une voiture à côté de la mienne et en reculant elle a mis le feu à mon véhicule. Quand mon père est allé au poste ils ont refusé de prendre sa plainte en disant qu'il fallait d'abord faire un constat avec la voiture qui a brûlé. Or la voiture avait été volée, donc le propriétaire n'y était pour rien. A quoi sert un constat dans ce cas ??? Tout ça pour faire reculer les statistiques...

Je déplace le post ça devient plus pénal que civil là!

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Krys29**, le **27/01/2005** à **02:42**

Je vois ça! Tu devais être malade non en voyant ta voiture?
Si vous voulez, la solution je tappe dedans, je peux l'imaginer tout seul j'ai besoin depersonne
Si je suis allé voir la police c'est pour éviter de reporter cette violence et d'être "animal" à mon tour Mais j'ai l'impression qu'ils trouvent cette réaction stupide Alors que je pesne au contraire que notre société en manque...
Pour ce qui est de l'appareil photo numérique, vous pensez que c'est une bonne chose? je pars la dessus alors?
Pour le prendre de face, ca va être dur car il sera face à la voiture.
je comptais prendre une vue d'ensemble de côté. il y a des entrées d'immeuble de part et d'autre de la voiture de chaque coté.
J'ai pas trouvé autre chose pour me planquer. Ou dans la voiture mais ca va se voir.
il y aura un témoin ma copine au cas ou la photo marche pas. ca suffit un temoin?

Par **jeeecy**, le **27/01/2005** à **10:08**

bah un témoin doit être crédible
or généralement la copine n'est pas très crédible quand il s'agit d'appuyer les dires de son ami...

Attention je n'ai pas dit que ta copine n'allait pas dire la vérité mais que son témoignage peut être remis en cause au vu des liens vous unissant...

L'idéal serait un passant, une personne que tu ne connais pas
ou alors carrément un groupe de personnes et en plus vous le chopez en flag...

concernant l'appareil photo je ne sias pas si les numériques sont acceptés car on peut modifier les photos
l'idéal est là encore de prendre un appareil photo à pellicules classiques

Par **Krys29**, le **28/01/2005** à **23:21**

Pour la copine, je suis d'accord, c'est vrai que ça n'est pas impartiale. Même sans y voir le mal... D'un autre côtré, je ne vois pas qui pourrait remplir ce rôle. Je ne connaisd personne qui accpeterait de rester 3 ou 4 heures dans le froid la nuit pour prendre quelqu'un en flag.
Pour le numérique, je vais me renseigner. Si il y a moyen de charger des photos dans l'appareil. Sinon ca veut direr que les originaux sont dedans et donc la valeur est garantie.
L'avantage du numérique est que l'image prise a une définition importante. et avec traitrement des contrastes on peut améliorer le rendu.
La seconde méthode est : je le choppe en flag et je lui pette la tête une bonne fois pour toute.
Plus besoin de photo et le problème est réglé.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **fabcubitus1**, le **29/01/2005** à **04:36**

[quote="Kris29":2vtz7qcx]La seconde méthode est : je le choppe en flag et je lui pette la tête une bonne fois pour toute. Plus besoin de photo et le problème est réglé.[/quote:2vtz7qcx]
Possible, ça marchera peut-être très bien, mais, ici, tu es sur un forum juridique, et ce n'est pas une solution très juridique. Surtout, que juridiquement, ce serait toi qui aurait tort, et si tu lui dis que c'est lui qui l'a fait, et que s'il te dénonce, tu portes plainte, ça pourrait encore passer pour du chantage, ce qui est puni aussi par le droit pénal.

Par **Krys29**, le **29/01/2005** à **15:17**

Non, je disais cela par ras le bol général. C'était plus une boutade. J'ai pas entrepris toutes ces démarches pour me "lacher" bêtement. Juste que parfois même si je ne l'approuve pas, l'ensemble droit+executif donne l'envie de faire justice soit même. Je en suis absoluement pas pour la violence, même en retour. Car c'est prolonger le nivellement par le bas. Mais il faut aussi pour cela que la justice soit efficace en toute situation pour offrir un modèle de société civilisé et réfléchi. Et hélas ce n'est pas le cas.
Comment peut on redresser une société, donner de l'espoir aux gens, si on laisse tout filer?
Bref, c'était légèrement hors sujet. Désolé. Pour le flag, j'ai personne. Vraiment personne. Je voudrais savoir si vous pensez vraiment que ça va passer avec des photos et ma copine? Sinon ça sert à rien que j'y passe la nuit.

Par **jeeecy**, le **29/01/2005** à **15:33**

le duo photo plus ta copine fonctionnera...

mais il faut que la tete de la personne soit exploitable donc prends ta photo avec un bon angle de vue!!
:-)

et avec flash mai la tu vas te faire voir par le vendale Image not found or type unknown

Par **Krys29**, le **29/01/2005** à **15:46**

Oui, tu as raison, il faut que je le prenne de près, avec flash en pleine nuit. Qu'il me voit, une fois prise la photo, je m'en moque un peu. Sauf si il veut récupérer l'appareil. Je vais essayer un soir pour tester l'angle ou je peux me planquer etc... Ca devient mission impossible là! Je ne sais pas par ou il arrive (devant iou derrière). C'est ça le problème.

Par **jeeecy**, le **29/01/2005** à **15:51**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

dans ce cas tu prends un appareil et ta copine en prend un aussi
comme ca vous avez 2 appareils et vous aurez 2 angles de vue...

vous aurez la possiblité également de sauver au moins un apareil...

Au fait tu ressemblerais pas à Tom Cruise?

Par **Krys29**, le **29/01/2005** à **17:23**

Pas bête les deux appareils! J'y avais pas pensé.
pour tom cruise, pas vraiment. Suis plus beau!
lol.

Image not found or type unknown

Ca me rapelle la firme. Chez mon ancien employeur ils mettaient les téléphones sur écoute...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés